

Année scolaire 2022 / 2023
FICHE DE RENSEIGNEMENTS A DESTINATION DE
L'INFIRMERIE DE L'ETABLISSEMENT

Nom : Prénom :

Classe : Date de naissance :

Numéro de sécurité sociale :

Numéro de mutuelle :

Externe Interne Interne-Externé Demi-pensionnaire

Etablissement d'origine :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1 - N° de téléphone du domicile : N° de portable Père :

N° de portable mère :

2 - N° du travail du père :

3 - N° du travail de la mère:

4 - Nom et téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....

5 - Nom et téléphone du médecin traitant :

Si votre enfant est :

- Atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire,
- Susceptible de prendre un traitement d'urgence,
- Atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire, il va de son intérêt que ces informations soient renseignées,
- Antécédents médicaux et chirurgicaux (dates) :

- Allergies éventuelles :

- Traitement en cours (nom des médicaments) :

- Hospitalisation :

- Votre enfant bénéficie d'un aménagement particulier de sa scolarité : Oui* Non

Si oui : PAI PAP PPS AVS matériel adapté

En fonction de ces renseignements, vous serez contactés par le médecin ou l'infirmière scolaire, si nécessaire, pour établir avec vous les conditions d'accueil et de scolarisation adaptées à l'état de santé de votre enfant.

L'infirmier(e) appliquera les traitements prescrits par le médecin de famille seulement si les médicaments sont accompagnés d'une photocopie de l'ordonnance. **Les internes doivent impérativement déposer leur traitement à l'infirmerie.**

IMPORTANT : Date du dernier rappel de vaccin DTCOQ polio :

ROR date de la 1^{ère} injection : date de la 2^{ème} :

Ne pas joindre de photocopie.

RAPPEL: *En cas d'accident bénin ou maladie, il est de la responsabilité des parents de venir chercher et d'accompagner leur enfant mineur vers une structure de soins de leur choix. En cas d'accident grave ou urgence médicale, la décision de transport immédiat sera soumise à la responsabilité du centre 15.*

Tout renseignement confidentiel complémentaire pourra être transmis sous pli cacheté à l'infirmerie de l'établissement que vous pouvez contacter du lundi au vendredi au 02 98 43 82 33.

Service médico-social : 02 98 80 88 24